

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2025

12 présents ou représentés. L'ensemble des délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

Secrétaire Yasmine GENE BRIER

COMMERCE

- Les travaux de rénovation (RdC et appartement) vont commencer prochainement. Il convient de signer une convention de gardiennage avec l'EPF Auvergne qui porte l'acquisition pour la commune. Mme le Maire est autorisée à signer cette convention.

- En parallèle, la commune doit s'engager à racheter le bien avant son affectation à son usage définitif, c'est-à-dire avant la réouverture du commerce programmée pour l'été prochain. Mme le Maire est autorisée à engager la procédure de rachat du bien, avec échelonnement sur 10 ans (pour rappel, taux à 0 %).

- Enfin, la commune établira un bail avec la future gérante. Pour cela, elle s'appuiera sur Me Monteillet.

RENOUVELLEMENT CONVENTION MEDECINE PREVENTIVE

La commune renouvelle pour un an la convention d'adhésion au Centre de Gestion de l'Allier pour la surveillance médicale de ses agents. La cotisation obligatoire reste fixée à 0,59 % de la masse salariale. Les visites médicales ne seront plus désormais facturées à l'unité mais via une cotisation annuelle à hauteur de 0,20 % de la masse salariale.

CONSULTATION CENTRE DE GESTION – PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – Volets Prévoyance et Santé

Après la participation financière obligatoire des employeurs publics à des contrats d'assurance labellisés, souscrits par leurs agents, à compter du 1^{er} janvier 2025, en matière de prévoyance, les collectivités devront également contribuer, à compter du 1^{er} janvier 2026, à la couverture santé de leurs agents.

Le Centre de Gestion de l'Allier se propose de lancer une consultation afin d'être en mesure de proposer une solution aux collectivités, à compter du 1^{er} janvier 2026. Cette procédure de mise en concurrence nécessite un mandat des collectivités, sans engagement à souscrire la convention qui sera retenue par le Centre de Gestion.

INSTALLATION PHOTOVOLTAIQUE EN AUTO-CONSOMMATION PATRIMONIALE – Rachat surplus d'électricité

La Commune a obligation de désigner un responsable d'équilibre pour son projet de production d'électricité photovoltaïque, qui rachètera le surplus non consommé. La société **BCM Energy** est retenue pour une période d'un an. Les démarches auprès d'Enedis sont en cours. L'installation des panneaux devrait être réalisée ce printemps.

APPROBATION DE L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES Saint-Pourçain Sioule Limagne AU POLE METROPOLITAIN Clermont Vichy Auvergne

Il est rappelé que le Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne est un syndicat mixte ouvert, créé en 2013. Il regroupe aujourd'hui 11 intercommunalités et la CCI 63. Parmi les membres, nous pouvons citer nos voisines Vichy Co, Plaine Limagne, Riom Limagne et Volcans. Il s'agit d'un espace de coopération entre

EPCI : dynamiques de développement, mise en commun de retours d'expérience, positions partagées sur des enjeux d'échelle régionale voire nationale. Le pôle métropolitain n'a pas de compétences déléguées, ni de salariés proprement dit, mais fonctionne en s'appuyant sur l'agence d'urbanisme de Clermont.

Le Service Express Régional Métropolitain (SERM) actuellement discuté, pour une offre de mobilité, plus fiable et mieux cadencée, au service des habitants de périphéries des métropoles (Gannat intégré dans le périmètre « cœur » du SERM) retient toute l'attention de la Communauté de Communes qui doit participer au débat pour conforter le développement de son territoire.

L'adhésion se traduit par une cotisation de la Communauté de Communes à hauteur de 0,45 €/habitant.

Le Conseil Municipal approuve cette adhésion.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EN MATIERE DE SERVICE PUBLIC PETITE ENFANCE

La loi n°2023-1196 du 18 novembre 2023 dite « loi pour le plein emploi » prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2025, toutes les communes soient les autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant. Or, la Communauté de Communes est déjà compétente pour des actions en faveur de la petite enfance, mais de façon limitative, à travers le multi-accueil les Galipettes à Gannat et le Relais Petite Enfance. Il est donc proposé de reformuler les statuts de la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne en matière de compétence supplémentaire « Actions en faveur de la petite enfance », de la manière suivante :

- Recenser les besoins des enfants âgés de moins de 3 ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire,
- Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 3 ans ainsi que les futurs parents,
- Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil,
- Soutenir la qualité des modes d'accueil,
- Animation et gestion du Relais Petite Enfance (RPE).
- Gestion du Multi-Accueil « Les Galipettes » à Gannat pour les enfants de 2,5 mois à 4 ans.

Le Conseil Municipal approuve cette modification des statuts.

QUESTIONS DIVERSES

Un point est fait sur les divers travaux en cours : Joël Nicolot signale que le chantier de la salle des associations avance bien. L'étape hors d'eau – hors d'air est prévue pour fin mars.

Yves Guéret commente le chantier d'enfouissement des lignes. La réception des cablages a lieu mardi 18 février. Côté église, Noëlle Seguin rapporte les lenteurs et aléas du chantier.

Un échange sur la réunion publique PLU conclut la réunion. Une vingtaine de participants seulement. La commission se réunira prochainement pour une réunion de travail.

La séance est levée à 22h30.